



Intersection regie par un stop et feu de chantier

Par **hugo izorches**, le **25/02/2017** à **10:35**

Bonjour,

Dans la situation suivante:

Je suis dans une intersection en "T" regie par un stop et desire tourner à gauche dans une route a double sens de circulation. Le probleme etant que dans cette route, et dans le sens de circulation que je desire emprunter, se trouve un feu de chantier qui est au rouge mais ce feu se trouve avant l'intersection. Par consequent apres mon arret au stop, quand je tourne pour emprunter la route principale, le feu rouge de chantier se trouve derriere.

Suis je en tort si je ne m'arrete pas?

Merci d'avance de votre aide

Par **jodelariege**, le **25/02/2017** à **10:53**

bonjour dans la pratique votre route débouche sur une autre à angle droit à droite et à gauche ,et vous êtes entre deux feus rouges, si j'ai bien compris,un derriere vous car vous tournez à gauche ;il aurait été devant vous si vous aviez été à droite n'est ce pas ?.vu qu'il y a 2 feus rouges il faut attendre que le feu rouge derriere vous soit passé au vert ,vous passez soit en le voyant si c'est possible et si vous avez le temps avant les voitures qui viennent de votre droite soit en passant après les voitures qui viennent de votre droite ; si vous passez avant d'être sur que le feu derriere vous est vert vous allez vous retrouver nez à nez avec les voitures qui viennent de votre gauche.le stop se respecte toujours par ailleurs

Par **hugo izorches**, le **25/02/2017** à **11:02**

Bonjour,

En fait il n'y avait qu'un seul feu de chantier. Dans l'autre sens de circulation il y n'y avait aucun feu. Donc quand je tourne a gauche il n'y a qu'un seul feu rouge et il se trouve derriere moi.

Par **jodelariege**, le **25/02/2017** à **11:58**

il n' y avait pas de feu sur la route sur votre gauche? curieux et comment font les voitures qui viennent de gauche alors ?, elles ne s'arrêtent pas sauf si elles sont en face d'une voiture qui vient en face?,

Par **hugo Izorches**, le **25/02/2017** à **12:32**

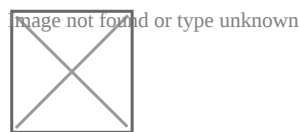
Non les voitures qui viennent de gauche n'avaient rien. Ils etaient prioritaire donc je devais juste m'arreter au stop pour leur ceder le passage.

Mais le feu de chantier n'etais disposé que de l'autre coté et dans un seul sens.

Par **hugo Izorches**, le **25/02/2017** à **14:30**

Meme si du stop ou j'etais on pouvait quand meme voir le feu rouge?

Voila un petit dessin pour plus de comprehension



Par **jodelariege**, le **25/02/2017** à **17:42**

ceci est un copier/coller du message mis sur l'autre site juridique où vous avez posé la même question et où j'ai répondu vous êtes en tord car "vous devez avant tout la priorité aux voitures à droite du fait du stop puis se rajoute le feu,vous avez eu la réponse négative au code...

dans les faits certains pensent comme vous et profitent de ce qu'il n'y ait pas de voitures non plus à gauche pour passer ,c'est pratique je le reconnais mais interdit en gros vous devez absolument passer après les voitures à droite du fait du stop ,pas de chance il y a en plus le feu pour les voitures à droite ce qui vous rajoute une attente mais c'est comme cela....

par contre il faudrait savoir si c'est éliminatoire ou si vous avez fait d'autres fautes ;vous n'avez pas la fiche résultat du code? peut être votre moniteur peut l'obtenir? la réponse pourrait servir à d'autres candidats au code

Par **hugo Izorches**, le **25/02/2017** à **18:24**

Dans cette situation, je pouvais voir le feu et il y avait des vehicules à ce feu.

Par **jodelariege**, le **25/02/2017 à 18:27**

je l'avais compris comme cela ; c'est sur que si vous n'avez pas la possibilité de voir le feu vous ne pouvez "le griller" mais ce n'est pas le cas ici

Par **hugo izorches**, le **25/02/2017 à 18:35**

Mais comment griller un feu qui ne m'est pas destiné.

Par **jodelariege**, le **25/02/2017 à 18:44**

je pense que dans la logique du code de la route il vous est destiné quand même puisque vous allez emprunter le sens de cette route...ce serait plus évident si le feu était placé juste un peu en avant de votre voiture,vous n'auriez pas hésité à respecter le feu .. dans la pratique je ne sais pas si je n'aurais pas agit comme vous,cela serait bien q'un spécialiste du code nous donne de plus amples renseignements mais je pense qu'il se passe toujours avec des diapos et le correcteur vérifie comment? , avec un cache à trous? janus: oui mais notre ami n'a pas réussi son code semble t il pour les mêmes arguments que moi....

Par **Tisuisse**, le **26/02/2017 à 06:45**

Bonjour,

Où est-il écrit que l'auteur passait l'épreuve du Code de la route pour obtenir son permis ? Je ne le lis nulle part.

Par **jodelariege**, le **26/02/2017 à 09:32**

bonjour;je l'ai lu sur un autre site juridique hier 25 février 2017 à 15h50 où Hugo a posé la même question ,même dessin et où il dit que "cela m'a valu une surprenante élimination à l'examen du permis de conduire pour non respect d'un signal prescrivant l'arrêt (feu de chantier)"

j'ai d'ailleurs dit avoir fait un copier/ coller de mon message ici de l'autre site à 17 h42 hier. je peux nommer ce site si on m'y autorise

c'est vrai que sur Legavox il n'a pas parlé directement du code mais moi même j'en ai fait allusion plusieurs fois sans que Hugo ne me démente

j'aurais peut être dû dire "sur le site machin chose vous dites que cela a été éliminatoire lors de l'examen du code"cela aurait été sans doute plus clair mais vu que j'en ai parlé ici et que

Hugo n'a pas démenti la dessus je n'y ai pas pensé et j'ai plutôt pensé que c'était compris

en relisant je vois que j'ai fait une erreur de lecture et je vous prie de bien vouloir m'en excuser:il s 'agit plutôt de l'épreuve du permis de conduire,pas le code (bien que....)mais finalement le résultat est le même: pas de permis de conduire....